



EAU-JOUÉ-LÈS-TOURS-TOURAINNE

Association loi 1901 pour un service public de l'eau potable

Déclaration pour la gestion de l'eau en service public à Joué votée à l'AG du 5 novembre 2015

L'association eau-joué-lès-tours-touraine et les autres signataires,

Considérant :

1) que l'eau est un bien commun universel nécessaire à la vie. Tous les habitants de la planète ont le droit d'y accéder en quantité suffisante et en qualité.

A ce titre la responsabilité de sa gestion, de l'organisation de sa production, de sa distribution doit relever de la sphère publique ;

2) que le contrat qui lie la Ville depuis le 1^{er} janvier 1990 à CFSP/Véolia et les avenants qui ont suivi immédiatement en 1992, 1993 et 1994 ont été conclus au détriment des habitants de Joué et de la Ville, comme l'explique l'étude réalisée et publiée sur le site www.eau-jouelestours-touraine.fr ;

3) que les avenants au contrat signés en 1999, 2005 et 2011 ont atténué les hausses du prix de l'eau mais comportaient des dispositions favorables à CFSP/Véolia. Il conviendra d'analyser en fin de contrat si les engagements de Véolia ont été tenus ;

4) que le recours à certaines études qui coûtent cher ne fait que repousser les prises de décisions des élus et manifeste leur peu d'empressement à traiter au fonds ce dossier ;

5) que le prix de l'eau vendue par Véolia est le plus élevé des Villes de l'agglomération comme l'indique encore Tour(s)Plus dans son rapport annuel assainissement 2014 ;

Déclarent tout faire pour défendre l'intérêt des citoyens de Joué-lès-Tours.

- Ils exigent, comme le prévoit la loi, l'établissement avant la fin du contrat d'un inventaire détaillé du patrimoine et le versement au budget de l'eau potable de la Ville du montant des travaux non exécutés.

- Ils exigent, comme le prévoit la loi, la remise à la Ville des données que possède Véolia sur la production, la distribution et la facturation de l'eau.

- Ils exigent une exploitation des ressources en eau respectueuse de la protection des nappes souterraines.

Seule la création d'un service public de l'eau potable à Joué-lès-Tours, en lien avec les autres communes de l'agglomération garantira l'intérêt de tous.

Les élus doivent prendre enfin toutes leurs responsabilités sur ce dossier et le gérer en toute transparence.